

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 03 minutes du matin. | Express. |
| 9 — 02 — — | Omnibus-Mixte. |
| 1 — 52 — — | soir, Omnibus-Mixte. |
| 4 — 13 — — | Express. |
| 7 — 18 — — | Omnibus-Mixte. |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

| | |
|-------------------------------|----------------|
| 3 heures 03 minutes du matin. | Mixte. |
| 8 — 25 — — | Omnibus-Mixte. |
| 9 — 50 — — | Express. |
| 11 — 54 — — | Omnibus-Mixte. |
| 5 — 57 — — | soir, Omnibus. |
| 10 — 34 — — | Express. |

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Après avoir approuvé les divers chapitres du budget de la marine, le Parlement de Florence vient d'aborder la discussion du budget de la guerre. L'opinion qui a paru prévaloir, jusqu'à présent, c'est que le pays ne peut ni ne doit désarmer. Cette attitude militaire exigera un budget normal de 145 millions.

Aux députations des Chambres italiennes qui le félicitaient à l'occasion du prochain mariage du prince Humbert, le roi Victor-Emmanuel a répondu par les paroles suivantes, que reproduit la *Gazette de Turin* :

« Ainsi que mon auguste père a élevé ses fils, leur enseignant à se faire les champions de notre indépendance, de même j'ai la confiance personnelle que mes fils (à qui j'ai inculqué par dessus tout l'amour de la liberté de la patrie) précréeront de dignes coopérateurs de l'œuvre à laquelle nous avons tous travaillé et pour laquelle la dynastie de Savoie sera toujours prête à tout sacrifice quelconque. »

On mande de Florence à la *Gazette de France* que le pape a fait parvenir à l'archevêque de Turin les instructions les plus précises pour que la célébration religieuse du mariage du prince Humbert avec la fille du duc de Gènes soit aussi solennelle que possible. Les sentiments religieux de la princesse Marguerite sont très-profonds, et l'on pense, non sans raison peut-être, que l'influence de la future reine d'Italie pourrait bien être de quelque va-

leur dans les relations à venir du saint-siège et du gouvernement italien.

On écrit de Berlin que la cause des tiraillements auxquels se rattache le voyage projeté de M. de Bismark tient à des dissentiments tout personnels entre le président du conseil et le comte d'Eulenburg, ministre de l'intérieur.

Depuis longtemps, le comte de Bismark est séparé, sur plusieurs points de politique intérieure, de son collègue, que soutiennent le roi, la cour et le parti conservateur. La discussion sur les fonds provinciaux du Hanovre a été plutôt un prétexte qu'un motif sérieux de l'incident qui préoccupe en ce moment les cercles politiques de Berlin.

M. de Bismark ne demande pas seulement un congé, mais il offre sa démission, et, jusqu'à présent, on ne sait qui aura le dernier mot.

Une dépêche de Berlin nous apprend que les médecins ont conseillé à M. de Bismark de retarder son départ. D'un autre côté, les membres du parti conservateur qui ont opposé récemment une certaine résistance aux volontés du premier ministre prussien, viennent de publier dans la *Gazette de la Croix* un article destiné à justifier leur vote négatif et à en réduire l'importance. On s'attend à ce que cette sorte d'amende honorable amènera une réconciliation entre les conservateurs récalcitrants et le chef du cabinet; et comme un événement agréable n'arrive jamais seul, le télégraphe annoncera sans doute aussi, quelque jour, le rétablissement du noble malade.

Un télégramme de Berlin donne comme positif le conseil adressé par la Prusse au prince Michel de Serbie d'éviter toute rupture avec la Turquie.

Le bruit court que le vice-roi d'Egypte aurait fait arrêter un certain nombre d'officiers tunisiens soupçonnés de conspirer en faveur de Mustapha-Pacha.

On écrit de Londres à l'*Agence Havas* qu'il n'est bruit, dans cette capitale, que de modifications ministérielles. On pense généralement que lord Derby sera forcé, par le mauvais état de sa santé, d'abandonner la direction des affaires publiques.

On croit qu'un pair influent sera appelé à remplacer le comte de Derby, mais que ce ne sera qu'une combinaison temporaire.

Lorsque le nouveau Parlement sera réuni, il y aurait, soit un changement de ministère, soit une réorganisation complète du cabinet actuel.

Le 11 février, une députation, présidée par M. Digby Seymour, a présenté à M. Hardy, ministre de l'intérieur, une adresse signée par 22,603 Irlandais domiciliés à Londres et qui protestent de leur loyauté et de leur dévouement à la reine.

Le ministre a dit que c'était un cas exceptionnel de recevoir une adresse destinée à la reine; mais que les circonstances actuelles le permettaient.

Il a remercié la députation de l'appui moral qu'elle donnait au gouvernement et a promis

de mettre l'adresse immédiatement sous les yeux de la reine.

Le *Daily News* signale une grande animation sur les chantiers de constructions maritimes de Wolwich.

On nous transmet, dit la *France*, les détails les plus intéressants sur la part très-active, quoique indirecte, que l'Empereur prend à la discussion de la loi sur la presse. Sa Majesté est tenue, heure par heure, au courant des incidents de la séance. Elle reçoit fréquemment M. le président Schneider, et, tous les matins, M. le ministre d'Etat et M. le ministre de l'intérieur vont prendre aux Tuileries les impressions du souverain sur les débats de la veille.

Sa Majesté se préoccupe beaucoup des articles renvoyés à la commission et cherche, de son côté, des solutions aux questions pendantes, qu'elle transmet aux membres du cabinet, afin d'inspirer l'attitude qu'ils auront à tenir, dans la commission d'abord, devant la Chambre ensuite.

Ces renseignements ne surprendront pas ceux qui connaissent la sollicitude du chef de l'Etat pour les grands intérêts du pays. Mais, alors qu'il s'agit de la question de la presse, cette sollicitude prend un caractère particulier, car on sait que l'Empereur lui-même s'honore d'être écrivain.

La commission de la loi sur la presse n'a pris encore aucune décision relativement à l'article 5, le plus important de la loi, l'article 1^{er} ayant été adopté. Nous avons lieu de croire exacts les renseignements que nous avons donnés. Le système de l'égalité absolue ne prévaudra pas,

FEUILLETON.

7

LA LETTRE DÉCHIRÉE,

Par M. PHILIBERT ANDEBRAND.

(Suite.)

Loin de se décourager, l'horticulteur s'engageait de plus en plus dans la voie des sacrifices; il y mettait cette honorable opiniâtreté qui résulte d'une conviction absolue. Tous les soirs d'automne ou d'hiver, pendant que la vieille femme qui le servait s'occupait des soins du ménage, Achille Morand, assis au coin du feu, sur un tabouret de cuir, s'accoudait sur une petite table de noyer, couverte d'échantillons, de crayons, de papier et de quatre ou cinq formulaires, qui sont le code de l'amateur des jardins. Il passait alors le temps à lire et à composer des recettes. Est-ce qu'on n'a pas inventé des roses de toutes les couleurs? Est-ce qu'il n'y a pas plus de genres de tulipes que de jours dans l'année? Qui empêchait qu'on ne parvint à faire pour le dahlia ce qu'on a fait victorieusement pour tant d'autres fleurs?

Un certain soir, sur la fin de novembre, le major était tout entier à la recherche de son idéal, quand un tintement de sonnette le tira tout-à-coup de ses études. A ce bruit inusité, le chien-loup, qui s'endormait dans

la cendre du foyer, se réveillant en sursaut, se trouvait déjà debout et aboyant, prêt à aller défendre les abords de la maison. De son côté, la vieille servante, qui était en train de passer un plumeau sur le dressoir d'acajou, se retournait du côté de son maître, comme pour l'interroger sur ce qu'il convenait de faire.

— Qui peut venir par ici à pareille heure? se demanda Achille Morand. — Et après un petit temps de repos: — Que je suis simple! ce sera encore ce fou de Saint-Estève, mon ancien capitaine en second de la campagne d'Alger, qui vient, sans doute, me demander à faire un cent de piquet. Sophie, allez donc ouvrir!

Mais un second coup de sonnette s'étant fait entendre, et la vieille Sophie, peu rassurée ou pas assez alerte, ne mettant pas assez de hâte dans ses mouvements, l'horticulteur laissa là sa tâche commencée et courut lui-même, toujours en sabots, jusqu'à la porte d'entrée. On le sait, l'enclos était isolé, et, en 1830, cette frontière de Paris ne passait point pour sûre. Plus d'une fois la *Gazette des tribunaux* avait signalé des vols, ou même pis que cela, dans des habitations voisines. Il était donc tout naturel qu'à la nuit tombante un propriétaire prit des précautions, avant de permettre qu'une figure d'étranger ne s'introduisit chez lui. Néanmoins Achille Morand, qui était du bois dont on fait

les chevaliers sans peur, poussa d'une main rapide le verrou de la porte et parut sur le seuil de l'enclos.

— Qui va là? demanda-t-il.

— Un ami, répondit une voix qui partait de l'obscurité.

Le chien-loup se jeta en avant de la claire-voie tout en jappant.

— Ami, répliqua le major d'une voix quelque peu railleuse, je le veux bien, mais, si j'étais un poltron ou seulement un homme prudent, je te dirais: « Montre-moi patte blanche », afin de faire tomber toute espèce de doute. Il est bon, en effet, que je sache le nom de l'ami qui vient sonner à ma porte. Qui va là?

— Ton voisin de l'avenue Gabriel, major.

Ces paroles dites, Gontran de Vormeuse, car c'était lui, rejeta sur l'épaule les plis de son manteau à la Quirouga et montra sa figure nue à Achille Morand. Au même instant, la main nerveuse de l'horticulteur alla chercher la main du vicomte. Tous deux formaient de longue date une paire d'amis. Où s'étaient-ils connus? Dans une résidence royale, dans une bataille ou seulement dans une salle d'armes? Ce détail importe peu. Ils s'étaient liés, et, après l'amitié cimentée, ils avaient pris l'engagement de se prêter aide l'un à l'autre, sans discuter, à la première réquisition. Entre soldats, les choses se passaient encore de cette façon chevaleresque

à cette époque-là.

La porte refermée, Achille Morand indiqua au visiteur le sentier qui menait à la maison. Sans s'inquiéter de savoir pour quel motif l'ancien garde-du-corps venait le voir, il soupçonnait déjà qu'il s'agissait de quelque chose de grave. D'abord Gontran avait un air de mystère qui ne lui était pas habituel et ensuite le major, dès les premières paroles, avait cru voir l'œil de son ami étinceler dans l'ombre comme un diamant. En même temps, le chien-loup, qui n'était pas dans la confidence de ce qui se passait, se dressant sur ses pattes, aboyait encore, sans doute afin de protester contre l'arrivée de cet importun qui venait de déranger son somme. D'un revers de la main, le vieil officier lui fit cesser ses gambades:

— Paix donc, Rateau! Ne vois-tu pas que c'est un voisin? Va-t-en te coucher près des chenets et ne sonne plus mot, brailard!

Comme on venait d'entrer dans la petite chambre, il montra à Gontran un fauteuil en tapisserie, en l'invitant à s'y asseoir.

— Tu vois que je te traite avec les plus grands égards, reprit-il en riant. Quoique tu arrives à l'improviste, je te fais asseoir dans le saint des saints, auprès de la table où je cherchais tout-à-l'heure la pierre philosophale.

en ce sens que, tout en abaissant le droit du timbre, on maintiendrait une différence entre les journaux de Paris et ceux des départements. Mais ce qui paraît devoir triompher, c'est le système de l'égalité absolue à Paris. Il n'y aurait plus de distinction entre les feuilles politiques et les feuilles littéraires. Elles seraient toutes, sans exception, soumises à un timbre de quatre centimes. Ce serait le commencement de la sagesse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un nouvel article, celui qui porte le n° 12 du projet de loi sur la presse, et qui a pour objet de priver des droits électoraux par le jugement de condamnation les personnes condamnées pour délit de presse, a été renvoyé à la commission. Le gouvernement, d'accord avec la commission, consent à ce que la privation des droits électoraux ne soit prononcée que contre des individus déjà condamnés une première fois pour délit de presse.

— Nous lisons dans la *Presse* :

« L'affaire des papiers de M. de la Varenne n'est pas près de finir. Cette affaire, si fertile en incidents, en a amené un aujourd'hui plus curieux encore que les autres.

» Nous avons dit que le fameux paquet devait être examiné en séance solennelle; mais voici ce qui est arrivé :

» Les membres du jury d'honneur ont obtenu de M. Benoît-Champy, président, l'autorisation officielle de prendre communication des papiers en question avant les parties et les héritiers qui figurent dans l'ordonnance de référé; en conséquence, le paquet si redouté a été mis à la disposition du jury; ce paquet se compose de trente-quatre pièces cotées et paraphées, ayant trait aux relations de M. Charles de la Varenne avec la presse parisienne et étrangère.

» M. Louis de la Varenne a protesté contre le droit accordé au jury d'honneur d'examiner les papiers en l'absence des autres personnes intéressées. Sa protestation n'a eu aucun effet.

» Au moment où nous écrivons ces lignes (deux heures), MM. de Kervéguen, Emile Ollivier, avocat de M. Guérault, M. Havin, directeur du *Siccle*, se promènent dans la salle des Pas-Perdus, attendant le résultat de cette vérification, dont on ne connaîtra vraisemblablement que ce que le jury d'honneur jugera à propos de livrer au public. »

— La *Correspondance italienne* est informée que la Grande-Bretagne se prépare à jeter, pour son propre compte, un nouveau fil télégraphique entre la Sicile et les Indes par la voie de Malte. Le nouveau fil traversera la partie méridionale de l'île jusqu'à Modica, d'où il se reliera, au moyen d'un câble sous-marin,

à l'île de Malte, et de là à Corfou, Zante, etc.

— Il vient de mourir à l'hospice de la Salpêtrière, à Paris, une ancienne vivandière des armées de Napoléon. Entre autres campagnes, elle avait été en Russie et s'était trouvée à Waterloo.

Après avoir traversé mille dangers, dit l'*Etendard*, elle a vécu jusqu'à l'âge de cent quatre ans, et elle a joui jusqu'au dernier moment de toutes ses facultés.

Depuis de longues années elle n'avait jamais manqué de fumer sa pipe tous les matins.

— L'hiver est rude à Saint-Petersbourg; le 26 janvier le thermomètre marquait 40 degrés centigrades.

— Le *Moniteur* donne les détails suivants sur l'incendie qui vient de détruire l'imprimerie de M. l'abbé Migne :

La nuit dernière, vers une heure et demie du matin, des sergents de ville passant devant la maison de M. l'abbé Migne, chaussée du Maine, n° 127, à Montrouge, aperçurent une épaisse fumée s'échappant des ateliers. L'alarme fut aussitôt donnée; les sergents de ville des 13^e, 14^e et 15^e arrondissements accoururent.

Les pompiers de tous les postes voisins, ayant à leur tête le lieutenant-colonel de Lyonnet et un commandant, arrivèrent à leur tour, avec un détachement du 43^e de ligne.

M. l'abbé Migne, réveillé en sursaut, s'élança vers sa bibliothèque, composée de milliers de volumes. Une grande partie put être lancée par la fenêtre, et les gens de la maison déménagèrent avec promptitude les meubles qui s'y trouvaient. A la lueur de l'incendie cette opération put s'exécuter sans dommage. Pendant ce temps les ateliers offraient le spectacle d'un vaste brasier. L'incendie, auquel la malveillance paraît tout-à-fait étrangère, avait éclaté entre les presses et la clicherie.

A l'arrivée des secours, tout espoir de sauver l'atelier était désormais perdu. Des milliers de volumes projetaient une flamme qui fondait les clichés. Ce ne fut bientôt qu'un fleuve de métal en fusion. Le feu, circonscrit dans les ateliers et vigoureusement attaqué, dut céder à l'effort des travailleurs, mais non sans avoir accompli son œuvre de destruction. Quand le jour parut, cet immense atelier, de plus de 60 mètres de longueur sur 30 de largeur, n'était qu'un monceau de papiers noircis, de fer tordu, au milieu desquels s'apercevaient encore d'énormes lingots de plomb.

Une partie de la bibliothèque de M. Migne a pu être sauvée, ainsi que le mobilier, les tableaux d'église; en un mot, les appartements servant à l'habitation sont intacts. Plusieurs centaines de mille de volumes in-quarto sont devenus la proie des flammes, mais la perte sérieuse et presque irréparable est celle d'une collection considérable de clichés.

plia son ami de parler nettement, en lui donnant l'assurance qu'il était tout entier à lui, fallût-il quitter sur-le-champ ses graines et ses formulaires pour aller au bout du monde.

— Je ne t'en demande pas tant, dit Vormeuse, toujours ému. Il suffira que tu me serves de témoin dans un duel à l'épée.

— Un duel à l'épée, et avec qui ?

— Avec un quidam que je ne connais pas, avec un homme que je n'ai vu qu'une fois.

— Bon, mais pour quel grief ?

— Pour un de ceux qu'un homme de cœur ne doit jamais pardonner. L'inconnu en question a osé jeter les yeux sur ma femme.

— Es-tu bien sûr de ce que tu dis là, vicomte ? Je connais les maris. Il leur arrive souvent de se faire des idées folles.

— Il y en a qui voient clair, et je me flatte d'être de ce nombre. Mais laissons cela. Ce qui est arrêté est arrêté. Il y aura duel avec le personnage, et duel à mort, je t'en réponds. La seule chose que je te demande, c'est de me servir de second.

— En le prenant sur ce ton-là, tu sais bien d'avance que j'accepterai, Gontran.

Achille Morand reprit vivement :

— Permets-moi encore une question.

Le monde catholique connaît les immenses travaux auxquels s'est livré l'abbé Migne depuis près d'un demi-siècle. L'abbé Migne a rendu d'immenses services en faisant revivre les œuvres des écrivains et des Pères de l'Eglise. Près de cinq cents volumes in-4° publiés attestent la grandeur de l'œuvre à laquelle M. Migne avait consacré sa vie entière.

Une partie de ces travaux, ce fruit de recherches de tant d'années, vient de disparaître en quelques heures. L'évaluation du dommage est, d'après les calculs de M. l'abbé Migne, de plus de 6 millions, et c'est à ce chiffre que se montent vingt assurances aux compagnies dont on peut voir les plaques sur la porte de la façade.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Maire de Saumur fait dresser en ce moment, conformément aux termes de l'article 14 de la loi du 1^{er} février 1868, les états de recensement des hommes appelés à faire partie de la garde nationale mobile.

Les quatre députés de Maine-et-Loire ont voté contre l'adoption de l'amendement ayant pour objet de réduire de trois ans à trois mois la prescription en matière de délits de presse.

M. Segris a voté pour la prise en considération des amendements présentés: 1^{er} par MM. Havin et Guérault; 2^o par M. le baron de Beauverger, portant suppression de l'article 12, ainsi conçu :

« Tout individu condamné pour délit de presse commis par la voie d'un journal ou écrit périodique, ou par un écrit non-périodique soumis au timbre, peut être, par le jugement de condamnation, suspendu, pendant un temps qui n'excèdera pas cinq ans, de l'exercice de ses droits électoraux. »

MM. Berger, comte de Las Cases et Louvet ont voté contre l'adoption de cet amendement, qui a été rejeté par 170 voix contre 59.

Voici le texte de l'amendement au projet de loi sur la presse présenté par M. Louvet :

Art. 11. — Dans le cas où les lois prononcent contre les délits commis par la voie de la presse périodique l'emprisonnement et l'amende, les juges pourront prononcer soit l'emprisonnement seul, soit l'amende seule, soit l'emprisonnement et l'amende cumulativement; dans tous les cas où l'amende serait prononcée, elle sera, pour les journaux soumis au cautionnement, au minimum du quinzième de ce cautionnement et au maximum de la moitié. Pour les journaux ou écrits périodiques non assujettis au cautionnement, le minimum de l'amende est fixé à 500 fr. et le maximum à 10,000 fr.

Art. 16. — L'article 464 du Code pénal est

— Eh bien ! parle.

— As-tu des preuves ?

— Sans doute.

— De quelle nature ?

— J'ai des écrits.

— Allons; des lettres sentimentales ou des vers, quelque espionnage de lycéen qui s'ennuie ou de poète en quête d'une figure de Béatrix ! Voilà quelque chose de beau vraiment pour faire un esclandre qui sera certainement plus nuisible que le fait lui-même. Je te conseille d'y réfléchir, Vormeuse.

— J'y ai suffisamment réfléchi.

— Cependant, si ce que tu viens de me dire est vrai, tu ne connais même pas l'homme.

— Qu'importe ? Je connais ses œuvres. J'ai là, sur moi, le fragment d'un billet qui lui était adressé par Nancy.

— La belle affaire ! Un billet qui le congédie sans doute ou qui le repousse; il faut savoir admettre que les femmes n'ont souvent pour se défendre d'autre ressource que la plume et le papier; c'est leur escrime à elles.

— Achille, encore un coup, en voilà assez sur ce chapitre. Je sais ce que je sais; je sais aussi ce que je fais. L'homme mourra. Je tiens à ce que tu le voies tomber tout sanglant à mes pieds. Rien ne serait de

applicable aux crimes, délits et contraventions commis par la voie de la presse. (Supprimer le reste de l'article).

La saison, quoique bien adoucie, n'est pas moins pénible encore pour beaucoup. Que de ménages souffrent en effet ! Les chantiers ne sont pas nombreux, les ateliers ne sont pas ouverts pour tous, ainsi voit-on se prolonger un état de souffrances que la charité, sous toutes formes, cherche à alléger.

MM. les Officiers divisionnaires de l'Ecole n'ont pas voulu ne pas contribuer au soulagement des infortunes; leur bourse, qui est toujours ouverte, ne leur paraît pas une ressource suffisante, ils veulent aussi donner leur mérite et leur bon vouloir. Pour mercredi donc, ils ont organisé une représentation théâtrale qui aura, nous en sommes certain, le même succès que la première, tant sous le rapport du produit que pour le plaisir qu'elle donnera aux spectateurs. Aussi croyons-nous pouvoir leur prédire une nombreuse réunion.

Voici le programme de cette soirée :

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture de *Ste-Cécile*, musique du 14^e ;
Les Deux Sourds, vaudeville en un acte ;
La Mule de Pedro, morceau de chant. — Victor Massé ;
Fantaisie sur *Martha*, musique du 14^e. — Flotow.

DEUXIÈME PARTIE.

Fantaisie sur *les Diamants de la Couronne*, musique du 14^e. — Auber ;
Un Monsieur qui prend la mouche, vaudeville en un acte ;
L'Africaine, morceau de chant. — Meyerbeer ;
La Reine d'Angleterre, polka, avec fantaisie de piston, musique du 14^e. — Lamothe ;
Tromb-al-cazar, opérette bouffe en un acte.

La location des places aura lieu tous les jours, à compter de dimanche prochain, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, chez le concierge du Théâtre. Aucune place ne sera louée ou retenue avant l'ouverture de la location.

Le Carnaval sera brillamment fêté cette année à Doué; les jeunes gens de cette ville ont organisé pour le Dimanche-Gras une cavalcade dont les préparatifs occupent depuis longtemps déjà les jeunes acteurs. Bien que le costume de chacun soit tenu fort secret, de petites indiscretions ont été faites, et la curiosité publique est vivement excitée, car on parle de travestissements incroyables. Nous ne nous ferons pas l'écho de ces bruits, nous en laisserons la surprise aux spectateurs.

L'administration municipale prête son concours à cette partie de plaisir, qui sera du reste une fête de charité. La cavalcade parcourra tous les quartiers de la ville, et des quêteurs, présentant leur escarcelle, demanderont pour les pauvres.

force à me faire changer de résolution à cet égard.

Pensant sans doute n'avoir plus rien à dire, le sportman se leva afin de remettre son manteau et de se retirer. Quant à Achille Morand, comprenant bien qu'il n'y avait plus aucun espoir d'accommodement, il n'insistait pas davantage. Seulement il voulut adresser une dernière question à son ami.

— Quel jour et à quelle heure as-tu besoin de moi ? demanda-t-il.

— Je voulais que ce fût après-demain matin, dans le Bois, au carrefour de la mare d'Auteuil. Toute réflexion faite, il me serait impossible de permettre à ma vengeance d'attendre si longtemps. Le billet doux, dont je viens de te parler, donne rendez-vous au personnage pour demain soir, à l'Opéra, au ballet de *la Tentation*. Eh bien ! j'attendrai jusqu'à l'heure où l'on attellera la voiture pour le départ, et alors j'éclaterai. Armes et témoins, tout sera prêt. J'obligerai le soupirant à me donner satisfaction à l'instant même.

— Comment ! il faudra aller dégainer à la mare d'Auteuil, à sept heures du soir ?

— Pastout-à-fait. Nous nous arrêterons à mi-chemin. Tu nous prêteras ton jardin.

— Que dis-tu là ! Tu veux faire couler du sang dans mon enclos ? Tu veux profaner mes roses ?

— Achille, tu ne peux pas me refuser le service que

— Tu veux dire le dahlia bleu ? répondit le vicomte en se débarrassant de son manteau.

— Précisément. Trouves-tu que celui qui fera cette découverte n'aura pas inventé quelque chose de plus précieux que le secret de changer le fer en or ?

— Mon cher Achille, dit ici Vormeuse en interrompant son ami, je respecte tes lubies d'horticulteur; j'espère que tu vas avoir la même déference pour la chose malheureusement trop réelle qui m'amène chez toi.

— Une chose malheureusement trop réelle, Gontran ? qu'est-ce que cela peut bien être ? Un chenil désolé par l'épizootie ou un prix de course qu'on t'aurait injustement enlevé ?

— Laisse-là ces plaisanteries, major; il s'agit d'un objet d'une importance plus élevée.

L'accent étrange qui avait vibré dans ces paroles pénétra jusqu'au cœur naturellement impressionnable du vieux soldat. En rapprochant ces derniers mots de l'attitude et des yeux courroucés que le vicomte montrait au moment de son arrivée, il démêla vite qu'il était question d'un de ces drames domestiques qui, dans notre société toute pleine de surprises, enlacent en un instant l'existence de l'homme le plus paisible. Il supposa donc que ce pouvait être une querelle de jeu, un procès ruineux ou mêlé de scandale, ou toute autre aventure d'une allure emportée. Là-dessus le major sup-

La chasse étant close irrévocablement depuis dimanche, la vente et le colportage du gibier demeurent complètement interdits.

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient de publier un arrêté concernant l'échenillage, et portant :

Article premier. Les propriétaires, fermiers et autres personnes, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, échenilleront ou feront écheniller, avant le 1^{er} mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur les terrains qu'ils exploitent.

Art. 2. Les bourses ou toiles seront brûlées loin des habitations et de tout amas de matières inflammables.

SEPTIÈME RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES AU MOIS D'AVRIL 1868. — CONCOURS DE 1867.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes, à la suite du Concours de 1867, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 18 avril 1868, à midi. La réunion générale sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril.

Comme les années précédentes, le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes tiendra, à cette occasion, des séances extraordinaires, dans lesquelles les savants des départements seront admis à donner lecture des mémoires qu'ils auront spécialement préparés pour la circonstance. Les inscriptions pour les lectures et l'envoi des mémoires qui en feront l'objet devront avoir lieu au plus tard le 25 mars 1868.

Nous croyons devoir rappeler qu'aucun mémoire ne sera admis pour la lecture à la Sorbonne, s'il n'a été préalablement lu devant une Société savante du département et jugé digne par cette Société d'être présenté à Son Excellence pour la lecture publique. Cette mesure n'est pas applicable, toutefois, aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le rapport de la commission sur le budget des finances, qui vient d'être distribué au Parlement italien, porte une augmentation de dépenses de 87 millions.

Florence, 13 février, 4 h. 15. — Le bruit court qu'un manifeste royal sera publié à l'occasion du mariage du prince Humbert.

On dit que la gauche de la Chambre a l'intention de soulever une question politique dans la discussion du budget des dépenses.

On mande de la frontière romaine, que la

police pontificale a pris des mesures de rigueur dans la crainte d'un prochain mouvement révolutionnaire.

Un télégramme de Vienne, adressé à la *Correspondance du Nord-Est*, parle de la découverte, à Constantinople, d'une vaste conspiration en Bulgarie. Le ministère turc délibérerait sur les mesures à prendre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bibliographie.

LE CREDO DE BOSSUET,

Précédé d'une lettre de M^r DUPANLOUP,

Par M. le vicomte CH. DE CACQUERAY, membre de l'Académie de Sainte-Croix, d'Orléans.

PREMIER ARTICLE.

Credo, je crois ! Voilà la grande parole que notre siècle a besoin de prononcer. Perdu de doutes et d'incertitudes, affolé de lamentables doctrines et de monstrueux systèmes, ce qu'il lui faut avant tout, pour sortir de la situation presque inextricable où il est engagé, c'est un acte de foi. Tant qu'il n'aura pas fait cet acte nécessaire, il s'en ira, emporté à la dérive par tous les vents de doctrine, s'échouer misérablement sur tous les rivages de l'erreur. Le vaisseau social n'a qu'une seule ancre qui soit sûre, l'ancre de la foi. Les autres ne tiennent pas longtemps contre la tempête.

Le siècle présent se glorifie de sa prodigieuse activité. Oui, nous en convenons, les intelligences se meuvent aujourd'hui avec une rapidité extraordinaire. Mais tout mouvement n'est pas progrès. Progresser c'est avancer en droite ligne et d'une marche soutenue, dans un même chemin et vers un même terme, qui est la vérité. Or, les esprits à notre époque ne font que tourner sur eux-mêmes ; ils s'agitent, ils s'élancent, ils se précipitent, mais ils n'avancent pas, parce qu'ils roulent comme dans un tourbillon qui les retient toujours dans le même cercle, un cercle d'incertitudes, de doutes et d'erreurs (1). Que si, fatigués de tant d'agitations stériles, rebutés de tous ces mouvements sans terme comme sans repos, ils veulent obtenir un résultat utile de cette activité puissante dont ils s'enorgueillissent, et commencer enfin le grand-œuvre du progrès qu'ils ont la généreuse ambition de réaliser, il faut qu'ils posent le pied sur un terrain solide, qu'ils s'engagent dans un chemin suivi et dans une direction définitive ; qu'au lieu de courir en tous sens pour tout saisir, tout essayer et tout abandonner tour-à-tour, ils s'attachent à quelque chose de fixe et de permanent ; c'est-à-dire qu'ils doivent quitter le sol mouvant du scepticisme, se placer résolument sur le roc inébranlable des principes éter-

(1) *In circuitu ambulans.*

nels, adhérer de toute la force de leur âme aux vérités supérieures et immuables, remplacer l'incertitude par la conviction, le doute par la foi, et articuler nettement la décisive parole : *Credo*, je crois.

Le naturalisme contemporain s'insurge contre la nécessité de la foi ; il ne veut voir en elle qu'une superfétation inutile. Sa prétention capitale c'est de s'en passer et de se suffire pleinement à lui-même. Mais il ne réussit qu'à montrer ici encore combien sa vue est courte et sa sagesse inconséquente. Car, par cette attitude exclusive, il rend précisément impossible le progrès même qu'il se vante de promouvoir. N'est-il pas évident, en effet, qu'avec une telle doctrine, il faut renoncer au développement indéfini qui est la condition même du progrès, tel qu'ils l'entendent et le définissent ? Vous aurez beau faire, avec la seule raison naturelle de l'homme, vous n'élèverez jamais l'homme au-dessus de sa nature, au-dessus de ce qu'il est. Il y a ici une contradiction dans les termes, et par conséquent une pure absurdité. Autant vaudrait prétendre qu'un homme peut se transporter dans les hautes régions de l'air, en se soulevant par les cheveux. Dans les deux cas, le tour de force serait le même. Il suit de là, que si vous réduisez l'homme à l'emploi exclusif de ses facultés naturelles, vous imposez à son développement un point d'arrêt infranchissable, et, il faut par conséquent dire adieu à ce progrès tant acclamé, tant promis ; car il ne peut plus être, comme vous le prétendez, continu et indéfini.

Mais, direz-vous, la raison humaine n'a-t-elle pas une force native, une vertu propre ? D'accord ; mais de sa puissance naturelle, concluez-vous à sa toute-puissance ; et parce qu'elle n'est pas rien, soutiendrez-vous qu'elle est tout ? Tirez d'elle ce qu'elle peut donner : à la bonne heure. Mais ne refusez pas un secours subsidiaire qui peut vous mener plus haut et plus loin. L'œil aussi a sa portée naturelle ; mais parce qu'il embrasse dans l'étendue de son regard de beaux et vastes horizons, repousserez-vous l'aide du télescope qui vous fait lire jusque dans la profondeur des cieux ? Aussi insensé celui qui, parce que sa raison a une valeur propre, repousse l'assistance de la foi qui agrandit le champ de sa vision naturelle, et, en donnant à son regard une pénétration plus vive, lui permet d'entrer dans les puissances du Seigneur. *In potentias Domini.*

Notre corps a deux yeux. Que penseriez-vous de celui qui, sous prétexte qu'un seul suffit rigoureusement au phénomène de la vision, se crèverait l'autre ? Vous agissez avec la même sagesse, quand vous ne voulez user que de votre raison naturelle. C'est un de vos yeux, mais ce n'est pas le seul ; vous en avez un autre, l'œil de la foi. Pourquoi vous l'arrachez-vous ? Cessez de commettre contre vous-même un si criminel attentat ; ne vous mutiliez pas si

cruellement, sans perdre la raison, gardez la foi, et dites hautement : *Credo*, je crois....

Mais l'incrédulité est superbe. Pénétrée, au fond, du sentiment de sa faiblesse, elle affecte les dehors de la force ; elle prend de fières attitudes, se donne une contenance assurée, et surtout ne veut jamais paraître vaincue. Du moins si elle consent quelquefois à l'être, elle entend que ce soit par un adversaire digne d'elle, à ses propres yeux. Eh bien ! cet adversaire, nous le lui présentons. Il satisfait à ses plus orgueilleuses exigences, de même qu'il ménage ses plus chatouilleuses susceptibilités. D'abord, cet adversaire n'est pas un contemporain ; il n'est donc plus là, pour se parer de sa victoire et humilier un ennemi abattu. Dès lors, il n'y aura de défaite et de triomphe pour personne. La défaite sera tout entière pour l'erreur, et le triomphe pour la vérité. En outre, ce n'est point un combattant ordinaire, un soldat obscur, mais un lutteur fameux qui compte tous ses engagements par ses victoires ; qui s'est mesuré avec les plus forts, les plus grands, les plus illustres, et, de toutes ses rencontres, est sorti vainqueur ; un des plus grands esprits dont l'humanité s'honore, le plus éloquent des hommes ou plutôt l'éloquence même : — c'est Bossuet. — Il n'y a point de honte à s'avouer vaincu par un tel adversaire ; on peut sans rougir s'incliner devant ce glorieux génie.

Nous offrons donc à ceux qui ont besoin de venir ou de revenir à la foi, le *Credo* de l'Eglise catholique expliqué, commenté, prouvé par Bossuet. Ils verront ce grand homme prendre l'un après l'autre tous les articles du Symbole, puis exposer les différents mystères qu'ils énoncent, développer les motifs que nous avons d'y croire, et, dans cette exposition lumineuse, dans cette argumentation irrésistible, déployer les dons incomparables que le ciel lui avait départis, tour-à-tour, penseur profond, dialecticien vigoureux, ascète onctueux, triomphant orateur. Et, quand ils auront médité ces pages, subjugués par tant de raison et de génie, heureux dans leur défaite d'avoir un Bossuet pour vainqueur, ils s'écrieront après lui, dans l'élan de leur conviction nouvelle : *Credo*, je crois.

Dans un prochain article, nous dirons les circonstances qui ont amené la composition de cet ouvrage, nous en indiquerons le plan et nous tâcherons d'en faire ressortir toute l'importance.

VILLE DE SAUMUR.

Travaux de pavage et confection de trottoirs

à exécuter dans la rue des Boires, à Saumur.

Le Maire de la ville de Saumur, Commandeur de la Légion d'Honneur, Député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics que le mardi 10 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de pavage et confection de trottoirs à exécuter dans la rue des Boires, à Saumur, sur la mise à prix de . . . 12,888 fr. 50 c.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours non fériés, de midi à 2 heures.

Les diverses formalités à remplir pour être admis à concourir à cette adjudication sont insérées au cahier des charges.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 février, 1868.

Pour le Maire empêché,
CHEDEAU, adj.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à . . . faisant élection de domicile à Saumur, rue n° . . . m'engage à exécuter les travaux de pavage et de confection de trottoirs dans la rue

je te demande.

— Mais, cher vicomte, si, comme tout porte à le supposer, la rencontre a un dénouement sinistre, la justice ne manquera pas de s'emparer de l'affaire ; on dira que j'attire les gens pour les faire assassiner chez moi.

— Une telle imputation n'est pas à redouter, puisque je te dis que tout sera en règle, les témoins, les armes, le médecin et les flambeaux.

— Ah ! je commence à comprendre ; c'est le duel aux flambeaux qui te sourit.

— Comme tu voudras, mais voilà une chose entendue. Tiens-toi pour averti ; demain tu recevras de nouvelles instructions.

Il salua son ami et s'appréta à sortir.

Achille Morand, peu cérémonieux d'ordinaire, le reconduisit, mais en y mettant une lenteur toute philosophique. Chemin faisant, il cherchait à lancer quelque mot à double entente afin, sinon d'empêcher le duel, ce qui lui paraissait désormais impossible, du moins d'obtenir qu'il eût lieu dans un autre endroit que son jardin. Egoïste comme le sont tous les sages, il ne pouvait se faire à l'idée de voir un cadavre tomber sur ses plates-bandes et donner lieu dans son logis à des investigations judiciaires. Qui empêchait qu'on allât de préférence à cent pas plus loin, dans le bois, près des fos-

sés de la Muette ? Ce lieu même était consacré, puisqu'il avait été, sous Louis XV, choisi par les gentilshommes du temps, lorsqu'ils avaient besoin de se couper la gorge.

Mais ils étaient arrivés à la porte de sortie que Vormeuse, n'ayant en tête que la pensée de sa vengeance, ne s'était même pas donné la peine d'écouter les avis du major ni ses commentaires. La plus belle rhétorique échoue toujours contre un parti pris. Cette vérité devint une fois de plus évidente pour le vieil officier, désormais à bout d'expédients oratoires. Il tira donc le verrou, fit tourner la porte verte sur ses gonds et, d'un ton moitié bienveillant et moitié bourru, il souhaita bonne nuit au visiteur.

— Quelle mêlée de fous que ce Paris ! dit-il en rentrant. Combien d'écervelés n'y trouve-t-on pas à chaque pas ! En voilà un qui aura vu des pièces de théâtre où l'on met en scène des duels aux flambeaux, et il faut qu'il en ait un dans la réalité. Eh ! pardieu ! que Vormeuse se batte aux flambeaux tant qu'il lui plaira, si cet exercice l'amuse, mais pourquoi choisir mon jardin plutôt qu'un autre ? Comptez donc sur quelque chose ! En quittant l'armée, j'avais fait mes plans pour vivre dans le calme et dans la retraite. C'est ce que le monde ne permet pas. Voilà que les querelles des autres viennent me relancer jusque sur le coin de terre où je sème

mes radis !

Il se rassit sur son tabouret ; puis, tout en revenant à ses graines de dahlias et à ses formules, il pensa encore un peu à l'aventure de Gontran.

— Mais dame, aussi, reprenait-il pour donner un nouveau cours à sa mauvaise humeur, pourquoi une barbe grise du genre de Vormeuse va-t-elle s'aviser de prendre une jeune femme ? J'ai refusé cent fois un sort pareil. Au bout du compte, voyant ce qui se passe dans le monde, je m'applaudis tous les jours de ne m'être marié qu'avec la science du *Parfait Jardinier*.

(La suite au prochain numéro.)

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi 17 février 1868, la troupe sous la direction de M. Nestor de Bierne, donnera :

Le Juif-Errant, drame en 5 actes et 15 tableaux, par M. Eugène Sue. — Décors d'apothéose.

Bureaux à 7 heures ; Rideau à 7 heures 1/2.

des Boires, à Saumur, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes, sans fraction de centime) par franc, sur la mise à prix de 12,888 fr. 50 c., montant du devis.

Fait à Saumur, le 10 mars 1868.
(49) (Signature).

L'Univers illustré, par le mérite exceptionnel des gravures qu'il publie chaque semaine, maintient brillamment sa place à la tête des publications illustrées. Dans le dernier numéro, on remarque surtout : S. M. l'Impératrice assistant au repas des enfants, à la maison Eugène-Napoléon; la scène principale de *Paul Forestier*, le grand succès du Théâtre-Français; le Bal annuel des gens de maison; la Cour suprême de Madras; le Maharadjah de Johore; la manœuvre de la nacelle de sau-

vetage; la Chasse aux Eléphants au Cap de Bonne-Espérance; le Port de Beyrouth et les Montagnes du Liban; le Baptistère de Sienna, une grande page d'art d'une exécution splendide, etc. — La partie littéraire de *l'Univers illustré* n'est pas moins attrayante que sa partie artistique. Les chroniques littéraires, théâtrales, scientifiques et judiciaires; les Romans et les Nouvelles qu'il donne dans chaque numéro sont signés des écrivains les plus distingués de notre époque, et contribuent encore à grandir le succès de cette publication hors ligne. Le tirage de *l'Univers illustré* a doublé depuis un an : ce fait seul dispense de tout commentaire.

BULLETIN FINANCIER.

Les dispositions à la hausse prennent un caractère plus accusé; les affaires sont animées et nombreuses.

Le 3 p. 100 est à 68.75, et l'Italien a regagné le cours de 44 fr.

Le Foncier et le Gaz sont fortement en progrès : le premier à 1,415 fr., le second à 1,535 fr. Que sont devenues les expériences de l'Hôtel-de-Ville sur le nouveau mode d'éclairage ? J'avais prévu leur sort.

Les Obligations sont excessivement recherchées par les capitaux de placement. Celles de chemins de fer étant devenues inaccessibles à cause de la modicité du revenu comparé à leur prix élevé, on porte ses vues sur d'autres valeurs offrant un produit plus rémunérateur avec des garanties non moins solides.

Les Obligations hypothécaires de la Société anonyme des eaux minérales d'Enghien, actuellement en émission, sont demandées en banque, avec 5 fr. de prime, à 295 f. Le titre est rare, mais il n'est pas impossible à trouver.

La souscription aux obligations foncières du Crédit-foncier-spécial, société anonyme française, a été close le 12 courant, au milieu d'un légitime succès. Le

deuxième versement, 60 fr., est appelé du 15 au 20.

Je ne veux que cette preuve de la valeur et de la confiance que ces titres, les mieux gagés de toutes les obligations connues, inspirent, c'est que le Comptoir des capitalistes, 41, rue Laffite, sous le patronage duquel ils ont été émis, les rachète jusqu'à la fin du mois, pour la somme versée, aux souscripteurs qui désireraient les vendre, et qu'en outre, en continuant de délivrer des obligations, ce ne sera plus qu'en titres tout libérés, dont le prix est porté à 210 fr., sans escompte (245 L. au cours actuel du change).

Remboursables dans les limites exceptionnelles de quinze annuités, la moyenne du revenu annuel ressort à 10.35 p. 100 au cours actuel du change (14 p. 100) et à 15.10 p. 100 au cours du change au pair. On ne saurait trouver, comme j'ai eu occasion de le dire, de remboursement plus rapide, de garanties plus sérieuses et de produit plus élevé. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FILLON.

Les créanciers de la faillite du sieur Fillon, ex-maître d'hôtel à Saumur, sont invités à se présenter le mercredi 19 février courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (50) Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BERTRAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Bertrand, voiturier, demeurant à Doué, sont invités à se présenter en personne, ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers, dans le délai de vingt jours, à M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce. La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le jeudi 27 février courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, (51) Th. BUSSON.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BERNARD.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 10 février courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Bernard, marchand grainetier, demeurant à Foie, commune de Neuil, déclarée par jugement du même tribunal, le 5 octobre 1866.

Le greffier du Tribunal, (52) Th. BUSSON.

CLASSE DE 1868.

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune, pour l'exonération de leurs fils, en l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (53)

Etude de M^e CHARLES DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Qui aura lieu à Allonnes, En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU,

Le dimanche, 1^{er} mars 1868, à midi,

110 beaux peupliers, complantés sur la terre de Courbette, commune d'Allonnes.

1^{er} lot : 68 pieds, près le Gué-Foureau;

2nd lot : 42 pieds, près la ferme de la Fortunerie;

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (54)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche, 23 février, 1868 à midi,

1650 beaux pieds de sapins, plantés le long des allées sur la lande du Bellay, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour voir ces bois, au sieur DRUSSÉ, régisseur au château du Bellay, et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE,

Une MAISON, à Saumur, place et rue du Roi-René, avec grand jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} V^e ROCHER, dans la maison même, ou à M^e CLOUARD, notaire. (56)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise rue St-Jean, à Saumur, actuellement occupée par MM. Beissat. S'adresser, à M. BOISSIER, Grand-Hôtel du Louvre, à Paris,

Ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (50)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 23 février 1868, à 11 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu,

M^e Laumonier, notaire à Saumur, procédera, dans une maison située à Courchamps, à la vente de divers meubles meublants et effets mobiliers, tels que : lits complets, tables à toilette et à ouvrages, consoles et chaises en acajou, pendule, candélabres, glaces et vaisselle; batterie de cuisine; vin rouge en fûts, eau-de-vie en bouteilles, et autres objets.

On paiera comptant, et cinq centimes par franc en sus. (57)

DEUX BELLES

PAIRES DE MEULES

A MOUDRE LES GRAINS,

A VENDRE

Avec une quantité d'engrenages. S'adresser, pour les voir, à M. DELALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 11, occupée en ce moment par M. Le Bret.

Cette maison, située au centre de la ville, peut également s'exploiter par la rue du Marché-Noir, où elle a issue par une porte cochère.

Grande facilité à l'acquéreur pour les paiements. S'adresser à M. MOREAU-BARIER, propriétaire, ou à M^e LEROUX, notaire. (8)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 boisselées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

A VENDRE

Un beau et fort CHEVAL, poil bai-brun, âgé de quatre ans et demi, très-doux et allant très-bien à la voiture.

S'adresser à M. LESAGE-LEBRECQ, rue du Palais-de-Justice, 6, à Saumur. (48)

RÉCOLTES 1865 et 1867.

TRÈS-BONS VINS

DE PROPRIÉTAIRES

Canton de Bourgueil,

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n^o 45, à Saumur, ou au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Avec jardin, écurie et remise, rue du Palais-de-Justice, n^o 3. S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (665)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON à Saumur, rue d'Orléans, occupée par M. Malneux, loueur de voitures : plusieurs chambres d'habitation, deux grandes écuries, vaste remise, greniers, porche et cour.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue du Marché-Noir,

Actuellement occupée par M. COULBAULT, avoué. Elle pourrait être appropriée pour un magasin.

S'adresser à M. E. GIRARD, avocat à Saumur. (6)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BEURRE EN CINQ MINUTES
AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE
b. s. g. d. g. (système CLIFTON).
Première médaille à l'Exposition universelle 1867.



La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre.

Expérience publique tous les jours, à 2 et à 4 heures. **164, rue de Rivoli, Paris.** On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4^o. S'adresser au bureau du journal.

| BOURSE DE PARIS. | | | | | | |
|---|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 13 FÉVRIER. | | | BOURSE DU 14 FÉVRIER. | | |
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 68 90 | » | » | 10 | 68 90 | » |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 100 25 | » | » | » | 100 30 | » |
| Obligations du Trésor. | 468 75 | » | » | » | 468 75 | » |
| Banque de France. | 3230 | » | » | » | 3200 | » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1410 | » | » | » | 1407 50 | » |
| Crédit Foncier colonial. | 460 | » | » | » | 490 | » |
| Crédit Agricole. | 621 25 | 1 | 25 | » | 625 | » |
| Crédit industriel. | 620 | » | » | 5 | 622 50 | » |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 212 50 | 9 | 50 | » | 208 75 | » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 660 | » | » | 5 | 671 25 | » |
| Orléans (estampillé). | 890 | » | » | 2 | 886 25 | » |
| Orléans, nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Nord (actions anciennes). | 1170 | » | 1 | 25 | 1170 | » |
| Est. | 542 50 | » | » | 2 | 543 75 | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 900 | » | » | 2 | 900 | » |
| Lyon nouveau. | » | » | » | » | » | » |
| Midi. | 555 | » | 6 | 25 | 550 | » |
| Ouest. | 568 75 | » | » | 1 | 565 | » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1525 | » | » | 5 | 1535 | » |
| Canal de Suez. | 280 | » | 1 | 25 | 275 | » |
| Transatlantiques. | 332 50 | » | » | 2 | 332 50 | » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 43 75 | » | » | » | 43 90 | » |
| Autrichiens. | 542 50 | 5 | » | » | 542 50 | » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 366 75 | 1 | 75 | » | 365 | » |
| Victor-Emmanuel. | 35 | » | » | » | 36 | » |
| Romains. | 45 | » | » | » | 45 | » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 240 | » | 2 | 25 | 237 50 | » |
| Saragosse. | 92 | » | 75 | » | 90 | » |
| Séville-Xérés-Séville. | 22 | » | » | » | 21 75 | » |
| Nord-Espagne. | 71 25 | » | 50 | » | 71 25 | » |
| Compagnie immobilière. | 88 75 | 13 | 75 | » | 82 50 | » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 322 | » | » | » | 323 50 | » |
| Orléans. | 315 50 | » | » | » | 315 | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 325 | » | » | » | 325 | » |
| Ouest. | 313 25 | » | » | » | 312 50 | » |
| Midi. | 311 75 | » | » | » | 312 | » |
| Est. | 314 50 | » | » | » | 315 | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.